



Accès television sur le bail mais la prise ne marche pas

Par **Loucas63**, le **20/09/2019** à **18:38**

Bonjour,
Je loue depuis cet été un logement à Lyon pour ma fille qui est étudiante. Le bail indique qu'il y a un accès aux chaînes publiques en clair de la tnt ainsi qu'un boitier fibre pour internet. Le fil d'antenne existe mais la tv ne marche pas.
L'agent immobilier m'a répondu que à Lyon la plupart des immeubles n'avait plus d'antenne et que la seule solution était de prendre une box internet/tv. Que c'était, je cite ?une erreur d'appréciation de sa part et que la seule solution était de prendre internet?.
Pour info je paye 536 € de loyer sans les charges pour 30m2.
Quels sont mes recours ?

Par **morobar**, le **21/09/2019** à **08:06**

Bonjour,
[quote]
Le fil d'antenne existe mais la tv ne marche pas.
[/quote]
Ce fil il pend au plafond ?
S'il existe une prise d'antenne, celle-ci doit être en état de bon fonctionnement, c'est l'obligation générale et non celle de fournir un service de télévision.
Votre combat est perdu d'avance, sachant qu'un étudiant doit pouvoir disposer d'un accès internet.
ALors exposer des fonds sur le plan judiciaire en vue de faire prospérer une demande incertaine n'est pas raisonnable (abonnement fibre x 9= clopinettes).